

BULLETIN D'INFORMATION

de la FONDATION iFRAP

ÉDITO

Éthique et transparence à l'Assemblée nationale

La Fondation iFRAP n'a pas attendu que la moralisation de la vie politique soit au goût du jour pour mener des travaux de fond sur le sujet de la transparence à l'Assemblée nationale. Il y a juste un an, nous sortions une étude intitulée : « Assemblée nationale, la mandature de la transparence ? ». Cette étude a eu un fort retentissement, même si les élus de droite et de gauche nous avaient fortement déconseillé de mener nos investigations...

Aujourd'hui, nous réitérons nos propositions :

- quitter définitivement la fonction publique quand on est élu au Parlement ou qu'on exerce des fonctions d'envergure nationale (maire des plus grandes villes de France, président du conseil général ou régional...);
- rendre imposables les indemnités représentatives de frais de mandat (6 412 euros par mois ; s'il y a lieu, le parlementaire pourra justifier de ses frais de mandat auprès des services fiscaux) et restituer les crédits collaborateurs (9 138 euros par mois) non utilisés ;
- supprimer la réserve parlementaire à l'Assemblée et au Sénat. La réserve parlementaire donne de mauvaises habitudes à nos élus. En 2012, la réserve parlementaire de l'Assemblée est de 90 millions d'euros. Répartis de façon aléatoire entre les députés, ces crédits servent à financer des projets locaux ;
- supprimer le mode dérogatoire d'imposition forfaitaire à la source des élus locaux. En effet, les indemnités d'élu local bénéficient du « mode dérogatoire d'imposition forfaitaire à la source » qui leur permet de freiner la progressivité de leurs impôts ;
- supprimer le cumul des mandats afin que les parlementaires se concentrent sur leur mission nationale. Nos parlementaires ne peuvent être chargés d'évaluer les politiques publiques et la dépense au niveau national, et de dépenser au niveau local ;
- rendre publiques les déclarations d'intérêts des ministres et des parlementaires sans pour autant exclure les profils du secteur privé de la représentation nationale. Mais attention à ne pas laisser s'installer l'idée fautive que l'expérience des entrepreneurs n'est pas souhaitable au Parlement ou au Gouvernement. Elle l'est plus que jamais.

Agnès Verdier-Molinié,
directeur de la Fondation iFRAP

Société Civile : cinq études au cœur de l'actualité



L'étude de novembre, « La sincérité budgétaire du gouvernement en question », a clairement montré que les économies annoncées par le gouvernement pour revenir à 3 % de déficit n'étaient pas au rendez-vous. Alors que l'exécutif annonçait un effort de réduction des dépenses de 10 milliards d'euros dès 2013, la Fondation iFRAP a démontré que ce serait tout au plus 5,7 milliards d'économies qui seraient réalisées. Des chiffres confirmés récemment, le gouvernement ayant réclamé un nouveau tour de vis de 5 milliards d'euros supplémentaires.

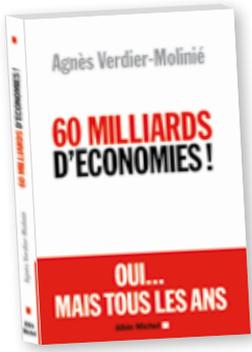
Les dossiers de décembre et janvier ont fait le point sur l'un des enjeux les plus importants du quinquennat : l'évolution incontrôlée des dépenses sociales. Le n° 130, « Le surcoût de la Sécu », explique pourquoi notre système est parmi les plus chers de l'OCDE : des surcoûts massifs liés au fonctionnement paritaire de la Sécurité sociale, à la complexité de la réglementation sociale et au foisonnement et à l'autonomie des caisses. Du côté des assurés sociaux, le n° 131, « Les prestations sociales passées au crible », propose 25 milliards d'euros d'économies. Des mesures d'autant plus urgentes que l'efficacité de nos prestations sociales est remise en question par de nombreux rapports publics et que leur augmentation (des montants, des bénéficiaires) semble devenue incontrôlable. Ces deux dossiers ont été repris par *Le Figaro Magazine* du 28 décembre 2012 sous le titre : « Économiser 30 milliards d'euros sur les dépenses sociales ? C'est possible ! ».

Le dossier de février (n° 132) s'est penché sur le saupoudrage des crédits par les fonds structurels européens. En pleine polémique sur le budget européen, nous avons montré l'inefficacité du système qui consiste à prélever des sommes importantes dans chaque pays pour les centraliser au niveau européen et les redistribuer dans les mêmes territoires. D'autant que ce sont des milliers de micro-projets qui sont financés sans que leur efficacité soit réellement évaluée.

Enfin, la Fondation iFRAP a consacré un numéro spécial (n° 133) à la question cruciale de la réglementation du travail, sous le titre « Pourquoi la France licencie et n'embauche plus ? ». En regardant de près les 35 heures et leur impact sur l'organisation de l'entreprise, les rigidités du droit du travail en France comparé à ce qui se pratique en Allemagne, etc., ce rapport dresse la liste des réformes à mettre en œuvre pour supprimer les barrières à l'emploi, notamment la réforme en profondeur des 3 000 pages du Code du travail.



Sandrine Gorreri,
directrice de la rédaction



Agnès Verdier-Molinié a publié **60 milliards d'économies ! Oui... mais tous les ans** en février chez Albin Michel

Ce n'est plus soixante milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques qu'il faut réaliser sur la durée du quinquennat, comme l'a annoncé François Hollande, mais soixante milliards chaque année, si on ne veut pas voir notre système s'effondrer !

Réduire les dépenses publiques ? Oui, c'est possible. C'est encore possible. Mais plus pour très longtemps. Et pas n'importe comment. Quels sont nos coûts les plus élevés par rapport à nos voisins européens ? Les coûts de production, c'est-à-dire ce que nous payons pour que notre administration puisse fonctionner. Ces coûts peuvent être réduits sans qu'il y ait à toucher aux prestations sociales distribuées aux Français. Quand notre pays dépense

27,7 % de sa richesse nationale à produire ses services publics, les pays de l'Union européenne dépensent 24,9 %, sans différence notable en termes de qualité du service public et de niveau des prestations. La différence entre ces deux chiffres ? 60 milliards d'euros, qui pourraient donc être économisés chaque année à un horizon de sept ans si l'effort commençait dès 2013 ! Il faut sauver le service public, préserver son efficacité et économiser dans le même

temps sur son fonctionnement. Sinon, c'est notre État tout entier qui coulera. 60 milliards d'économies sur les coûts de production de nos services publics, c'est possible : 18,5 milliards au niveau de l'État, 11,6 milliards au niveau des collectivités locales et 29,9 milliards au niveau des dépenses sociales. Et ce d'ici à 2021. Nous pouvons garder des services publics de qualité si nous engageons la réforme nécessaire.

On en parle dans les médias

Le livre *60 milliards d'économies !* a trouvé un bon accueil dans les médias, avec plus de 50 citations dans la presse écrite, française et étrangère, à la radio et à la télévision.

Dans la presse française



Le Point : « Le plan de rigueur qui va énerver tout le monde ».



L'Expansion : « L'IFRAP évalue le poids du superflu à 7,7 milliards d'euros d'ici à la fin du quinquennat : «Coup de rabot sur les primes, gel des salaires, limitation des mesures d'avancement et glaciation des retraites pendant quatre ans», détaille, avec un régal libéral, Agnès Verdier-Molinié. »



Le Figaro : « Voici un livre qui peut rendre les socialistes intelligents ».



LE PALMARÈS DE L'EXPRESS

Les meilleures ventes de livres de l'année

Rang	Titre	Auteur	Ventes
1	60 milliards d'économies !	Agnès Verdier-Molinié	100 000
2	Le plan de rigueur	Agnès Verdier-Molinié	80 000
3	Le statut est un boulet	Agnès Verdier-Molinié	70 000
4	Manuel de survie pour un État en danger	Agnès Verdier-Molinié	60 000
5	Le futur de la France	Agnès Verdier-Molinié	50 000

Le livre est apparu au palmarès de **L'Express** pour les meilleures ventes de livre en France, du 4 au 10 mars.



Le Nouvel économiste : « Le statut est un "boulet" pour le pays. Censé à l'origine faire rêver, il est même devenu un carcan étouffant pour les fonctionnaires eux-mêmes, n'hésite pas à écrire Agnès Verdier-Molinié, directrice de l'IFRAP, dans un virulent essai *60 milliards d'économies ! Oui... mais tous les ans* (Éditions Albin Michel). »



En première page du **Figaro** du 4 avril.



Les Échos du 15 mars publient des extraits du livre sous le titre : « Manuel de survie pour un État en danger ».



Le journal **L'Alsace** du 7 mars.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, déjà 156 citations dans les médias et participations à des émissions

Dans la presse étrangère



The Financial Times : « Agnès Verdier-Molinié is director of the think-tank iFRAP and author of a new book called 60bn of Cuts!, with the telling subtitle : "Yes, but every year." She says: "The problem is not the public services, it is the cost of producing those public services. We can lower the cost of public spending without affecting the quality of service." »

LE TEMPS : « L'ouvrage regorge d'exemples et d'anecdotes. La directrice de l'iFRAP, un laboratoire d'idées français dédié à l'analyse des politiques publiques, emploie le ton de l'économiste et non de la polémiste. Elle dresse un bilan, dénonce les excès et propose une réforme du modèle français. Ce dinosaure coûte 11 % plus cher que la moyenne (OCDE). Plus d'un quart du PIB français, contre 20 % en Allemagne. L'écart de 100 milliards entre les deux pays correspond à "trois fois le montant que les ménages français vont devoir économiser à coups d'impôts supplémentaires dans les cinq prochaines années", selon l'auteur. »

À la radio

Suite à la sortie de son livre, Agnès Verdier-Molinié a été interviewée par Jean-Jacques Bourdin, Alain Marschall et Olivier Truchot sur RMC, Nicolas Poincaré sur Europe 1, Caroline Brun, Nicolas Doze et David Dauba sur BFM Business, Jean-Louis Thiériot sur Radio Notre-Dame, mais aussi France Culture, France Info, Radio classique...



À la télévision



1. Le 15 mars, dans l'émission de Marc Fiorentino, « C'est votre argent », sur BFM Business.

2. Mercredi 20 mars, dans l'émission « On ne va pas se mentir... » sur i>Télé, avec Eduardo Rihan-Cypel, député PS de Seine-et-Marne, Géraldine Poirault-Gauvin, secrétaire nationale de l'UMP, et Philippe Moreau-Chevrolet, communicant MCBG Conseil.

3. Mardi 26 mars sur D8, dans l'émission « Le grand 8 » présentée par Laurence Ferrari, Roselyne Bachelot, Audrey Pulvar, Elisabeth Bost et Hapsatou Sy.

4. Avec Mathieu Plane (OFCE), dans l'émission « Soir 3 » sur France 3, le 1^{er} mars 2013.

5. Mercredi 6 mars, dans l'émission « Les experts », sur BFM Business.

6. Lundi 11 mars, Agnès Verdier-Molinié était l'invitée d'Yves Calvi dans l'émission « Mots croisés », sur France 2, avec Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État et de la Fonction publique, Éric Woerth, ancien ministre du Budget, député UMP et membre de la commission des finances, Laurence Parisot, présidente du Medef, Olivier Besancenot et Élie Cohen,

économiste, directeur de recherche au CNRS et professeur à Sciences-Po.

7. Jeudi 28 mars, dans « La nouvelle édition » sur Canal +.

8. Lundi 4 mars dans « C à dire ?! », sur France 5.

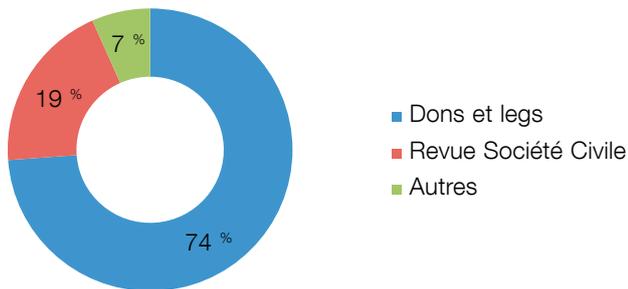
9. Mardi 9 avril, dans l'émission « 28 minutes », sur Arte.

10. Lundi 15 avril, dans le journal de 20 heures sur TF1, Patrick Jacquemin (ancien fondateur et PDG de RueDuCommerce.com) montre le livre *60 milliards d'économies !*.

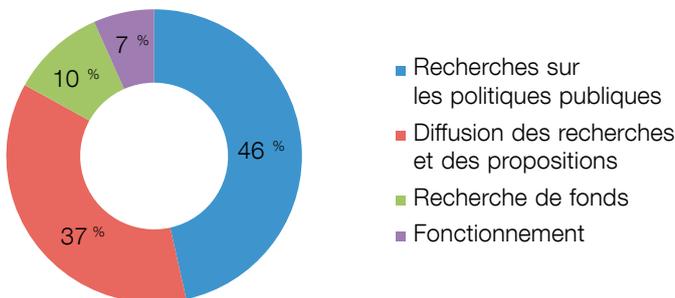
L'année 2012 en chiffres

Les dons et legs (73 % des ressources) nous ont permis en 2012 de diffuser plus largement le résultat de nos recherches sur les politiques publiques et d'insister auprès des élus sur la nécessité de baisser les dépenses publiques et de faciliter la création d'entreprises et d'emplois. Malgré les incertitudes fiscales et politiques de l'année 2012, nous avons pu constater un résultat financier à l'équilibre. Nos comptes seront publiés au Journal Officiel après examen du Commissaire aux comptes et approbation par le Conseil d'Administration.

Ressources 2012



Utilisation des ressources 2012



En savoir plus...



La Fondation iFRAP est une fondation d'utilité publique, reconnue par décret en Conseil d'État paru au

Journal officiel le 19 novembre 2009. Fondation unique à la fois par son objet, « effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant la recherche du plein-emploi et le développement économique, faire connaître le fruit de ces études à l'opinion publique, proposer des mesures d'amélioration et mener toutes les actions en vue de la mise en œuvre par le Gouvernement et le Parlement des mesures proposées », et par son financement exclusivement privé, elle est le résultat de 25 années de recherches et de publications visant la performance des dépenses publiques. La Fondation iFRAP est dirigée par un conseil d'administration dont le président est Olivier Mitterrand et Bernard Zimmern le président d'honneur. L'équipe de chercheurs, dirigée par Agnès Verdier-Molinié, réalise un travail de recherche, s'appuyant sur des faits et chiffres, fruits de recherches économiques et économétriques, publiés dans sa revue mensuelle *Société Civile* : Sandrine Gorreri (retraites, financement des entreprises), Samuel-Frédéric Servièrre (finances publiques, fiscalité), Philippe François (retraites, santé), Bertrand Nouel (justice, social), Charlotte Uher (éducation, culture), Christian Arnault (transports et retraites) et Monique Olivet (responsable du service dons et abonnements).

SOUTENIR LA FONDATION iFRAP

OUI, je m'abonne à *Société Civile* pour 1 an, soit **49 €** au lieu de ~~80 €~~ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP



OUI, je soutiens la Fondation iFRAP et fais un don de.....€ que je règle par chèque*, libellé à l'ordre de la Fondation iFRAP

AVANTAGE FISCAL*

Vous êtes une personne morale: réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'impôt sur les sociétés (ou IR pour les sociétés de personnes), dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Vous êtes une personne physique: au titre de l'impôt sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable; ou bien au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 45 000 euros, de 75 % de vos dons versés.

* Seuls les dons donnent droit à déduction fiscale.

M. M^{me}
 Nom Prénom
 Organisme.....
 Adresse.....
 Code postal..... Localité.....
 E-mail.....